

Translations:Chauffe eau solaire/135/fr

- **S'il date d'avant 1995**, il contient probablement des chlorofluorocarbures (CFC - fluides R11 et R12), dont le pouvoir de réchauffement planétaire est jusqu'à 10 000 fois celui du CO₂. À partir de cette date, les CFC ont été interdits dans l'Union Européenne.
- **Entre 1995 et 2010**, les fluides principalement autorisés sont les hydrochlorofluorocarbures (HCFC - fluides R22), dont le pouvoir de réchauffement planétaire correspond à 2000 fois celui du CO₂.
- **La période 2010 - 2015** correspond à une transition durant laquelle la fabrication de nouveaux équipements contenant des HCFC est interdite. En 2015, la présence de HCFC dans les équipements est interdite.
- **S'il a été construit après 2015**, il peut contenir :
 - des hydrofluorocarbures (HFC - R134a) dont le potentiel de réchauffement est 1 500 fois celui du CO₂. Ces fluides seront interdits dans les équipements neufs à partir du 1er Janvier 2022.
 - des hydrocarbures comme l'isobutane (R600) et le propane (R290). Leur contribution aux gaz à effet de serre correspond à 3 fois celle du CO₂. Il n'existe pas de restriction légale quant à leur rejet ponctuel dans l'atmosphère.
 - d'autres fluides en cours de tests, comme le CO₂ ou l'ammoniac (NH₃).